

COMMUNE
DE
SAINT LAURENT DE BREVEDENT

Numéro d'Ordre : **05.06.25**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
27 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE
27 mai 2025

NOMBRE DES CONSEILLERS
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 13
VOTANTS : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

Etaient présents : Mmes CANNOT, BRIERE, LE BELLEGO, MARTIN, PILVIN,
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, DAKYO, HY, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA,

Absente excusée : Mme BOURRIER

Secrétaire de séance : Kounandi OUATTARA,

Objet : ACCUEIL PERISCOLAIRE - MODIFICATION DE TARIF - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

VU que seul le prix du goûter a augmenté en septembre 2024 et que les autres tarifs sont restés identiques depuis le 1^{er} septembre 2022.

Et

VU l'évolution du coût des denrées alimentaires, des charges du personnel, Monsieur le Maire, propose d'augmenter le tarif de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

De modifier les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, comme suit :

- Pour une ½ de surveillance : 1. 50 € (au lieu de 1.40 €)
- Pour le goûter (forfait mensuel) : 2. 50 € (au lieu de 2.30 €)
- Pour les pénalités de retard, de présence ou d'absence non prévue : 6. 00 € (au lieu de 5.60 €)
- Pour les pénalités de non présence : 1. 50 € (au lieu de 1.40 €)

Cela revient à une augmentation d'environ, 7.14 %.

**Certifié conforme au registre
des délibérations**



Le Maire

Patrick BUSSON